Département-Région de Mayotte

Direction de la Transition Ecologique et Energétique (DTEE)

Appel à projets 2026

Restauration Ecologique par l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés

Recherche de co-financement si nécessaire

Montant maximum de la subvention :

987 585.00 euros sur trois ans

Le financement de ce projet est fractionné sur 3 ans pour les **100 jeunes** selon le procédé d'attribution suivant : **maximum de 329195.00 euros par an.**

Date limite de dépôt de candidature : 22 / 10 / 2026

Dossier à déposer en ligne sur la plateforme de demande de subvention du département–région de Mayotte :

Formulaire de demande de subvention à télécharger au : www.mayotte.fr
Les dossiers incomplets ne seront pas examinés

Pour tous renseignements complémentaires merci de nous contacter
Téléphone par E-mail :
ourfane.ali@cg976, mohamed.mogné-mali@cg976.fr **ou** mohamed-ahmed.haroussi@cg976.fr

Consulter le cahier de Charge de l'AAP

- Communiqué de presse -
Mamoudzou, le

1- Contexte

Le Département-Région de Mayotte est une collectivité territoriale unique depuis le 31 mars 2012 qui exerce sur son territoire, les activités dévolues à la région et au département. Il possède des compétences environnementales majeures en matière de protection de la nature, des écosystèmes et de préservation de la biodiversité et la ressource en eau.

Dans le cadre de sa politique départementale d'EEDD, le DRM doit sensibiliser la population aux pratiques des habitants concernant la problématique de la préservation de l'environnement. Son objectif est de préserver l'environnement naturel et sociétal de notre département, et favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable et ce conformément à la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, du 17 août 2015 qui fixe des objectifs clairs en matière de gestion de l'environnement.

Ces objectifs sont également repris dans le Plan de Prévention et de Gestion du Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

La Direction de la Transition Ecologique et Energétique (DTEE) est en charge de la protection, la préservation et la sensibilisation à l'environnement et du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire.

Après le passage du cyclone Chido, le 14 décembre 2024, tous les sites gérés par le Département ont été entièrement détruits. La plus part inaccessible avec des pertes inestimables en matière de faune et de flore.

Un an et demi passé, certains endroits dans les sites sont accaparés par des espèces envahissantes. Cette situation représente deux menaces permanentes, la perte de la valeur écologique qu'ils emportent et le non fréquentation du public sur les sites.

Par ailleurs, l'absence de tracés des chemins de découverte, randonnées et autres activités de loisirs que profiter les scolaires, les familles et parfois les touristes vont plus ou moins disparaître. Les projets prévoit d'accompagner des jeunes en difficultés d'insertion dans une démarche de formation « Chantier école » qui leurs permettra de les ouvrir dans une démarche d'emploi d'avenir. La démarche leurs amènera à avoir un comportement responsable pour les aider à sortir de cette précarité

Toutes l'île de Mayotte est concernée par cette catastrophe naturelle sans égale ni précé4dente. C'est la raison pour laquelle le projet s'étend s'étale sur l'ensemble du territoire. Cinq sites sont choisis pour la réalisation de ce projet de restauration écologique au travers de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté au besoin immédiat en matière de la préservation de l'environnement et de retrouver un fonctionnement éco systémique normal des Sites .

2- Description du projet

Le projet comprend deux axes:

a) la restauration écologique

La restauration écologique des sites gérés par le Département-Région de Mayotte (DRTM) est une obligation territoriale auquel le département doit montrer l'exemple. Il s'agit de mettre à disposition et de mobiliser les agents pour les activités restauration écologique de défrichage, lutte contre les espèces invasive plantation, accueil du public. Le département par son service la DTEE mobilise des compétences suivantes :

Les services	Les missions et compétences
Le service biodiversité	Environnement et biodiversité
Le service des sites protégés et espaces naturels sensible (ENS)	Gestion et entretien des sites protégés et des espaces naturels, sensibles, (Lagune d'Ambato, Lac Karihani, Vasière des badamiers, Cratères de la Petite-terre, Pointe Saziley) et des parcs et jardins publics (Jardin botanique et Pointe Mahabou), accueil du public. Il dispose aussi d'une unité pépinière pour le reboisement des Sites et l'embellissement des jardins publics
Le service éducation à l'environnement	Animation, sensibilisation à l'environnement et la vie associative

b) Formation et prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle :

Le prestataire définit un programme pédagogique avec un plan de recrutement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Il s'agit de prendre en charge des jeunes de 16 à 25 ans pour 12 mois sur le terrain avec un encadrement suivi d'un programme pédagogique bien défini. La prise en charge des jeunes comprend la sécurité dans le travail, la formation et l'aspect social du projet. La prise en charge de 33 jeunes par an sur trois ans c'est aussi pour assurer la suivie après la formation et de pouvoir les insérer en contrat CDL, CDD ou autre dans des entreprises.

Parmi les six (6) sites choisis par cet Appel à Projet trois sont à la proximité de zones habités : la pointe Mahabou, jardin botanique de Coconi , la lagune d'Ambato, Lac Karihani, Vasière de badamiers..

Il conviendra d'organiser des actions de restauration écologique et de prendre en charge des jeunes demandeurs d'emplois en difficulté d'insertion professionnelles sur les sites suivants : (**la vasière de badamier en petite terre**, **la pointe Mahabou**, **la lagune d'Ambato**, le lac de Karihani, **le jardin botanique** et **le site de Saziley** retenus à cause de leur richesse, leur proximité à la population et de leur répartition sur le territoire de Mayotte.

Les sites cités en amont totalisent une superficie considérable pour que le projet soit reconductible sur tois années consécutives . Ils se présentent comme suit :

1- La vasière de Badamier en petite terre mesure 111ha
2- La pointe Mahabou à Mamoudzou mesure 114,8 ha
3- Lagune d'Ambato de Mtsangamouji mesure 4,5 ha
4- Le Jardin botanique de Coconi mesure 2,5 ha
5- Saziléy Charifou à Mtsamoudou mesure 485 ha
6- Lac Karihani

L'action se déroule en quatre étapes :

c) Mis en place de l'action

Le prestataire retenu aura la charge de mettre en place le projet de restauration écologique en tenant compte des spécificités géographique de chaque site. Les opérations de restauration écologique plus approfondi apporteront des nouveaux regards aux yeux du public. L'objectif ciblé est de remettre les sites en état, former les jeunes en difficulté social et de préparer de futur ambassadeurs environnementaux.
L'ouverture de ce projet sera marquée par un évènement qui regroupera les acteurs de l'environnement à Mayotte afin de pouvoir lancer officiellement le début de cette action.

d) Préparation du terrain et des jeunes pousse en pépinière

Les périmètres d'accueil de cet appel à projet proviennent des sites évoqués en amont, ils sont ouverts pour des activités de préparation du sol, ouverture des surfaces, indentification des lieux de plantation des arbres, « fouiller le sol pour préparer les trous qui recevront les plantes suivi de la préparation des petites clôtures des sécurisations des plantes et de prévoir les suivi de l'évolution des plantes ».

Unité pépinière :

Il en dépend de mettre en place, de préparer un vivier des plantes choisies pour cette action de restauration. Le travail consiste de trouver un site d'accueil de cette activité pépinière, préparer les graines, la mise en sachet et l'arrosage avant la mise en terre dans les sites respectifs.
.

e) Plantation des arbres et suivi régulier de l'évolution

La mise en terre des jeunes plants est une phase que jamais le projet ne peut pas négliger. Il convient d'immortaliser le moment avec la présence des médiats et surtout la participation du service Communication du département-région de Mayotte. La présence des élus du département est un point crucial dans le cadre de la politique environnemental dictée par la priorité de l'assemblée départemental de Mayotte.

Le projet s'appui de la compétence existante à l'interne au département-région de Mayotte, afin de rendre un travail partagé et reconnu par les professionnels.
L'action de plantation semble lourde, mais le suivi de l'évolution des jeunes plants est une tâche à ne pas négliger.

Après avoir planté et de trouver un air de tranquillité des surfaces dégagées le prestataire doit restituer la mission attribuée au département-région de Mayotte.

f) la formation des jeunes en difficulté sociale

Le projet emporte un autre volet de « formation des jeunes en difficulté social », un groupe de 33 jeunes intègre ce projet pendant un an en activités d'apprentissage encadrées par des formateurs désignés par le prestataire.

Un programme de formation conçu pour les accueillir en situation d'animation pédagogique pendant les heures de travail défini par le programme validé en comité de suivi éducatif de ce projet.

Le recrutement de jeunes se fera sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur la compétence des communautés des communes présentes sur l'île. C'est-à-dire, les jeunes participants proviendront des quatre (4) coins de l'île.

Il appartient au prestataire de bien accueillir les jeunes en condition de travail sur le chantier avec le respect des normes en vigueur.

L'a coordination et la direction morale se feront par les services de la DTEE.

3-L'Appel à Projet restauration écologique

Depuis plusieurs années des agents sont missionnés pour entretenir ces sites dans le but de les rendre accessibles et accueillir le public de tous genres. Cependant, des efforts doivent être exercé afin de mutualiser des compétences pluridisciplinaires et de les rendre vivants. Cependant la DTEE trouve de l'importance de remettre de mettre à disposition ses agents techniciens pour ce projet de formation chantier des jeunes en complément plus des encadrants proposé par le prestataire.

C'est pour cette raison que la DTEE place sa priorité de mettre en place ce projet qui consentirait de travailler dans une idée pédagogique centrée sur les problématiques environnementales et sociales.

Les axes d'interventions	Les axes éducatifs à développer
La restauration des sites	- définition des périmètres d'intervention - délimitation des surfaces de travail -définition des plantes suivant les secteurs d'intervention - Le rapport entre la forêt et les **H**ommes
Préparation des plantes Dissocier préparation de terrain et production en pépinière	- Choix de la méthode à entreprendre : achat des plantes ou préparation en pépinière - préparation des graines ou bouturage - définition du temps de la préparation en pépinière avant la mise en terre - programme et planning d'arrosage
Plantation et mise en terre des plantes	- Fouille de la terre - Transport et l'approvisionnement - plantation -Sécurisation des plantes avec une petite clôture - Arrosage des plantes si besoin
L'accompagnement et l'encadrement pédagogique des jeunes	- Recrutement des jeunes - Mise ne condition et présentation des sites -Condition de travail code règlementaire des chantiers écoles -Calendrier de fonctionnement sur un an - Présentation du cadre de travail
Formation théorique des jeunes	-le français écrit et parler -la mathématique -cours botanique et de la biodiversité -l'environnement en général
Fin de la formation	- Bilan de fin de la formation avec les jeunes, avec le Département-région de Mayotte - Appréciation et remise des attestations de fin de formation -Orientation des jeunes dans la démarche de l'ambassadeur sur le terrain

4-Les objectifs

Informations essentielles sur cet appel à projet

Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, le Département-Région de Mayotte lance un appel à projets pour restaurer les sites dont la gestion est à sa charge, (préparer des jeunes ambassadeurs l'environnement et par la suite assurer le relais sur le terrain).

Les objectifs de l'AAP

L'appel à projets aux prestataires, institutionnelles, privés ou associatif 2026 « La restauration écologique, incérer des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle » s'articule autour des objectifs suivants :

Objectif généraux

a-)

- Reboiser les parties des forêts détruites par l'action de l'homme et par la catastrophe naturelle
- Créer une dynamique territoriale de reconstruction écologique
- Restaurer les écosystèmes des sites protégés dégradés
- Faire découvrir pour développer le génie de l'Homme dans une visée durable de la préservation de notre richesse environnementale
- Sensibiliser sur les gestes Eco-citoyens à adopter
- Promouvoir la valeur environnementale de notre territoire

b-)

- Remobiliser et accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle
- Développer les compétences et l'employabilité
- Démocratiser les informations éducatives relatives à la protection et la valorisation de la nature
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux et climatiques
- Favoriser les sorties positives vers l'emploi et la formation
- Renforcer l'engagement citoyen et la cohésion sociale

Objectifs opérationnels :

1- Réaliser une formation des jeunes en chantier école
2- Programmé et assurer des activités éducatives portant une dimension environnementale auprès des jeunes, la prévention de l'environnement et aux éco-gestes
3- Assurer la formation des jeunes.

5-Les intérêts environnementaux à soutenir :

Le projet **« Restauration écologique»** articule ses intérêts environnementaux dans une logique de connaissance, de préservation et de valorisation des ressources naturelles de notre territoire départemental.

Il doit prendre en compte l'ensemble des facteurs de causalité entre les facteurs de dégradation de la ressource naturelle de Mayotte et le comportement des

humains face à cette ressource.

Ceci porte intérêt à ce qui suit :
- La connaissance, la valorisation et le respect de la biodiversité terrestre
- Le développement de nouveau rapport avec notre environnement
- La prise en compte de la fragilité de nos ressources naturelles par le grand public
- Le développement de nouveaux comportements vis-à-vis de notre patrimoine naturel

Les intérêts éducatifs à soutenir :

- Impliquer et valoriser activement le génie des jeunes en formation chantier école dans les activités portant particulièrement sur la thématique environnementale vers le développement durable
- Susciter l'apprentissage de nouveau terme chez les jeunes
- Encourager la créativité des jeunes dans la mise en place des activités du chantier
- Développer des compétences en lien avec la biodiversité
- Favoriser la découverte des sites concerné par le projet de restauration écologique
- Favoriser les règles écologiques dans la vie quotidienne du chantier
- Impulser des valeurs du vivre ensemble et de démocratie dans la formation
- Accompagner les jeunes dans le développement de nouveau rapport avec l'environnement naturel de son territoire

6-Public visé par le projet restauration écologique

Les actions, proposées dans ce projet restauration écologique visent précisément de recruter 100 jeunes en difficulté sociale soit 33 jeunes par an renouvelable en fonction du besoin du territoire.
Une attention particulière sera à établir pour le recrutement des jeunes présentant toute les conditions requises par le projet

Effectif bénéficiaire du projet

100 sur trois ans soit 33 par an

7-Les activités à privilégier dans le projet de restauration écologique

Dans la mise en place des activités quotidiennes dans le projet, il est à développer essentiellement les activités de type :
- Activités de défrichement et nettoyage du site
- Préparation du sol, fouille de la terre
-Préparation des plantes en pépinière
- Respecter l'environnement de la biodiversité la faune et flore
- plantation et arrosage des plantes
- Sécurisation des plantes, construction des clôtures

8-Périmètre d'exécution

L'ensemble des actions de ce projet doit être réalisé au sein des **sites** selon les activités abordées, les interventions se dérouleront sur le terrain, dans les périmètres défini

Le calendrier sur cet appel à projets

intitulés	dates
Lancement de l'appel à projets	29 Octobre 2026
Clôture de dépôt des dossiers	30 novembre 2026
Sélection des candidatures instruction des dossiers	10 décembre 2026
Notifications des décisions	18 décembre 2026
Attributions des subventions aux structures retenues et notification des décisions	08 janvier 2027
Début de réalisation du projet	08 février 2027

Les dossiers de candidature dûment remplis et signés, seront transmis en version électronique à la DTEE, Service éducation à l'environnement.

Les dossiers devront impérativement porter la référence «projet de restauration écologique».

Chaque dossier comprend :

1. Une lettre de demande de subvention (datée et signée par un représentant légal de l'organisme habilité à engager la structure) reprenant l'objet de la demande, l'identité du porteur et le montant de l'aide demandé ;
2. La présentation de la structure et de son projet :

Les cibles de l'action :

- Les différentes animations envisagées (Campagne d'affichage)
- Le calendrier prévisionnel de sa réalisation :
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés (nombre de participants ; niveau de sensibilisation avant/après l'action)
- Les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs :
- Les moyens techniques : outils de communication partenariat technique et logistique, les moyens humains et financiers
- Les outils de suivi et indicateurs quantitatifs et qualitatifs de résultat, qui seront mis en place (comptage du nombre de participants)

3. Le budget prévisionnel, portant détails des coûts de l'opération :
4. Copie des statuts en vigueur datés et signés,
5. Rapport d'activité et du dernier exercice exécuté,
6. Budget prévisionnel de la structure,
7. Composition du bureau datée et signée,
8. Certificat d'immatriculation au répertoire INSEE (N° SIRET),

9. Un CABIS pour certain

9- SELECTION DES LAUREATS

1 lauréat sera retenu :

- Une structure ayant une connaissance approfondie du territoire départemental et ayant déjà réalisé des projets sur l'île et qui dispose d'une expertise en matière de promotion d'éducation dans le sociale.

Cette structure sera chargée notamment entre autre sous la direction du service du département-région (DTEE) de coordonner les actions et d'apporter son expertise aux associations locales.

Les conseils prodigués doivent faire l'objet d'un compte rendu.

Bénéficiaires

L'organisme prioritairement à compétences environnementales, éducatives ou autres type Loi 1901, régulièrement déclarées en préfecture ou avec un CABIS souhaitant participer et de faire la promotion de l'environnement et du développement durable.

Copies des justificatifs des dépenses pourront éventuellement être demandées.

10- OBLIGATION RELATIVES AU PROJET

Après validation, chaque organisme prend contact au plus tard une semaine avec le service éducation à l'environnement (S.E.E) de la DTEE pour définir ensemble la coordination et les modalités de réalisation.

Une coordination du ou des projet(s) retenu(s) sera effectuée par le département, notamment pour assurer une meilleure collaboration et communication, ainsi qu'un meilleur suivi des actions et respect du calendrier.

Les bénéficiaires du financement devront effectuer des retours réguliers au département et se rendre disponibles pour les réunions techniques qui auront lieu au service à la DTEE et sur les sites.

Les bénéficiaires du financement devront mentionner de manière claire et apparente l'aide octroyée par le département de Mayotte sur tous documents relatifs au projet, notamment en apposant de manière visible le logo institutionnel du département-région de Mayotte.

Les bénéficiaires peuvent organiser une réunion technique d'urgence en cas litige sur la mise en place et le fonctionnement du projet afin de rassurer les partenaires et le public.

Les porteurs des projets doivent déposer un bilan à mi-parcours de l'année au département-région à la direction de la DTEE et à la fin de chaque année.

11-VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Une subvention de **329 195 euros** par an sera attribuée à l'organisme gestionnaire du projet coordinateur, réalisateur du projet.

Une subvention de 329195 euros sera attribuée à l'organisme qui assurera la réalisation sur trois (3) ans la restauration écologique des dénommés sites.
Les aides attribuées dans le cadre de cet appel à projets interviendront selon les règles suivantes :

80 % de la subvention sera versée un mois avant le début l'action
Aucun autofinancement n'étant sollicité, le reliquat de 20 % sera versé au plus tard deux mois après la fin des opérations exprimées par un bilan de fin d'action. Cette aide est évidemment conditionnée à l'implication réelle de l'organisme.

12-Critère de sélection

- Les organismes doivent démontrer, à travers la présentation de leur structure et du projet, leur connaissance sur l'éducation à l'environnement leurs expériences, les projets déjà réalisés.

- Capacité à sensibiliser les citoyens sur les enjeux de protection de l'environnement notamment, les impacts négatifs sur la biodiversité.
- Intérêt technique et exemplarité du projet Analyse coût-bénéfice du projet.

- Connaissance de la faune et flores dans les sites.

- Connaissances des installations et des outils techniques pour la gestion durable des sites naturels.
- Connaissances de la prévention et la gestion durable des espaces naturels…

- Capacité à fédérer des prestataires et à mobiliser la population.

- Capacité et relation sociale pour être crédible auprès des habitants et du public du chantier école.

- La Connaissance du tissu local ayant la capacité de mobiliser la population sur les actions du terrain.

Attention : 0 (zéro) représente une note éliminatoire sur un maximum de trois 0 (zéro).

Ne pas oublier de rajouter le calendrier du début jusqu'à la fin de réalisation et de voir le % du premier versement !!!

13-Grille de sélection des dossiers de candidature

ASPECT DU PROJET A ANALYSER		Echelle de notation					
A	Catégorie 1 : Critères relatifs à la qualité de gestion, de suivi et d'évaluation						
1	Pertinence des indicateurs et de suivi du projet	0	1	2	3	4	5
2	Pertinence de la modalité et des étapes d'évaluation du projet	0	1	2	3	4	5
3	Pertinence des outils de suivi de projet et ses moyens de transmission	0	1	2	3	4	5
4	Moyens humains et existence de compétences dédiées au projet	0	1	2	3	4	5
5	Définition des tâches et mission en relation avec les compétences de son référent	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie1	/ 20					
B	Catégorie 2 : Critères relatifs à la performance du projet						
6	Ambition du projet en terme de sorties positives	0	1	2	3	4	5
7	Qualité du projet en termes d'impact sur l'évolution l'évolution de comportement des jeunes	0	1	2	3	4	5
8	Caractère innovant des activités proposées, valeur ajoutée dans les différentes activités proposées dans le cadre du chantier école	0	1	2	3	4	5
9	Effectif des participants touchés par les actions sur un objectif de 100 jeunes	0	1	2	3	4	5
10	Prise en compte des priorités transversales en terme de l'EEDD	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 2	/ 20					
C	Catégorie 3 : Critère à la pertinence des actions						
11	Présentation de planning de réalisation réaliste et pertinent	0	1	2	3	4	5
12	Cohérence des étapes de réalisation des actions	0	1	2	3	4	5
13	Degré de mise en rapport des objectifs au moyens (techniques, humains, matériels, espaces, temps) avec des résultats attendus	0	1	2	3	4	5
14	Stratégie de communication et approche pédagogique adaptées	0	1	2	3	4	5
15	La dimension de développement durable dans les activités	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 3	/ 20					
D	Catégorie 4 : Critère relatif à l'efficience du projet						
16	Mobilisation de co-financement selon les besoins des actions	0	1	2	3	4	5
17	Rapport entre les moyens identifiés et l'objectif poursuivis	0	1	2	3	4	5
18	Réalisme des délais de réalisation et les objectifs poursuivis	0	1	2	3	4	5
19	Efficience des seuils financiers par rapport au poste de dépense engagé	0	1	2	3	4	5
20	Efficiences de réalisation des activités prévues par rapport au prévisionnel	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 4	/ 20					
	Catégorie 5 : Critère relatif à l'adhésion des prestataires						
21	Cohérence des étapes sur l'évolution de la démarche du projet	0	1	2	3	4	5
22	Réalisme sur le recrutement des jeunes avec la réalisation des objectifs pédagogique	0	1	2	3	4	5
23	Efficience de réalisation des activités en lien avec la formation des jeunes	0	1	2	3	4	5
24	Degré d'engagement et de respect des échéances de réalisation	0	1	2	3	4	5
25	Gestion du programme et de la cohérence du réalisation sur le terrain	0	1	2	3	4	5
	Sous total catégorie 4	/20					

Total général (Cat 1 + Cat 2 + cat 3 + Cat 4 + Cat 5)	**/ 100**

Observation de la commission

.....

.....

.....

.....

Conclusion du président de la commission

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avis de la commission

Favorable ☐ **Défavorable** ☐ **Autre** ☐

Si autre, précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Contacts

Bureau promotion environnement (DTEE):
Mr. AHMED HAROUSSI Mohamed
Mail : **Mohamed-ahmed.haroussi@cg976.fr**
Téléphone : 02 69 / 06 39 69 41 00

Mr ALI MARI Ourfane
Chargé d'accompagnement et des relations associatives(DTEE)
Mail : **ourfane.ali@cg976.fr**
Téléphone : 02 69

Gestionnaire des sites géré par la DTEE:

Mr MOGNE-MALI Mohamed
Chef de bureau
Mail : mohamed.mogne-mali@cg976.fr
Téléphone : 02 69